



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Objet et champ d'application :

Suite à la commande d'une formation l'acheteur accepte sans réserve des présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document de l'acheteur, en particulier ses conditions générales d'achat.

Validation d'inscription :

Une inscription n'est définitivement enregistrée qu'après réception du présent bon de commande et de la convention de formation, revêtu de votre cachet et de votre signature sur toutes les pages composant ces documents et, sauf mention contraire au bon de commande et ou à la convention de formation, d'un chèque d'acompte (en cas de subrogation l'acompte de 30% est remplacé par l'accord de prise en charge délivré par l'organisme payeur). Objectifformation se réserve expressément le droit de disposer librement des places retenues par le Client, tant que les frais d'inscription n'auront pas été couverts dans les conditions prévues ci-dessus.

Documents contractuels :

Sauf mention contraire au bon de commande et ou à la convention de formation, au terme de la formation, une facture vous sera adressée, correspondant au solde du montant de la prestation. A réception de l'intégralité du règlement, une attestation ou une autorisation de conduite vous sera délivrée.

Prix, facturation et règlements :

Tous nos prix sont indiqués nets de taxes, Objectifformation n'étant pas assujetti à la TVA. **Tout stage commencé sera dû intégralement par le Client.** Les factures sont payables, sans escompte et à l'ordre d'Objectifformation, 30 % à la commande puis le solde à réception de facture sauf modifications mentionnées dans les conditions de paiement du présent bon de commande ou dans la convention de formation. En cas de retard de paiement les intérêts sont de 12 %. En cas de non-paiement entraînant des frais de recours en justice et de contentieux, le montant de nos factures restant dû sera majoré à titre de dommages et intérêts d'une indemnité forfaitaire et irréductible de 20 % et de tous frais de justice.

Règlement par un OPCA :

En cas de règlement de la prestation prise en charge par un OPCA, le Client doit faire lui-même la demande de prise en charge avant le début de la formation et s'assurer de l'acceptation de sa demande. En cas de paiement partiel du montant de la formation par l'OPCA, le solde sera facturé au client. Si Objectifformation n'a pas reçu la validation de la prise en charge de l'OPCA avant le début de la formation, le client sera facturé de l'intégralité du coût de la formation. Le cas échéant, le remboursement des avoirs par Objectifformation est effectué sur demande écrite du Client.

*Déclaration d'activité enregistrée auprès de la Préfecture de Basse-Normandie sous le numéro 25.50.00.954.50
Arrêté Préfectoral n° 0002 portant l'agrément d'un organisme de formation des Agents des Services de Sécurité Incendie & d'Assistance aux
Personnes (SSIAP) des niveaux 1, 2, 3 renouvelé par l'arrêté 27-16.
Agrée par la CPNEFP pour la dispense de formation au Certificat de Qualification Professionnelle d'Agent de Prévention et de Sécurité
(CQPAPS) sous le numéro 5010071901. Agrée par le CNAPS sous le numéro : FOR-050-2022-06-30-20170604951
Conventionnement CARSAT (SST) : 2069/2012/SST-1/14*

Objectifformation - 5 rue des Résistants - 50700 VALOGNES
Tél : 0811.388.399 - Fax 09.55.98.19.19.
email : objectifformation@groupe-securite.fr - site : www.groupe-securite.fr
Siret : 504 478 603 00039 - Code APE : 8559A
Enregistré sous le n° 25 50 00 954 50 - CNAPS : FOR-050-2022-06-30-20170604951



Refus d'inscription :

Objectifformation se réserve le droit de refuser d'honorer une commande et de délivrer les formations à un client qui n'aurait pas procédé au paiement des commandes précédentes, et ce sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

Conditions d'annulation et de report :

Toute annulation par le Client doit être communiquée par écrit. En cas d'annulation par le Client, moins de 7 jours francs avant la session de formation convenue, et ce quelque en soit la cause, l'intégralité du montant de la formation sera dû. Néanmoins, Objectifformation s'engage à proposer dans les 6 mois suivants, dans la mesure du possible, une nouvelle date de formation sur le même sujet, afin de permettre au Client de suivre le module concerné. Toute formation commencée est due dans sa totalité.

Renonciation :

Si Objectifformation ne se prévaut pas de l'une des clauses présentes dans ces conditions générales de vente à un moment précis, cela ne peut être considéré comme une renonciation à cette même clause ultérieurement.

Loi applicable :

La loi française est applicable en ce qui concerne ces conditions générales de vente et les relations contractuelles entre Objectifformation et ses clients.

Attribution de compétences :

Tous litiges qui ne sauraient être réglés à l'amiable seront de la compétence exclusive du TRIBUNAL DE COMMERCE DE CHERBOURG, quelque soit le siège ou la résidence du Client, nonobstant pluralité des défendeurs ou appel en garanti.

Election de domicile :

L'élection de domicile est faite par Objectifformation à son siège social, 5 rue des Résistants - 50700 VALOGNES.

Je soussigné,, reconnais avoir pris connaissance des présentes conditions générales de vente et en accepter les termes.

Fait à , le

Signature : Cachet :

*Déclaration d'activité enregistrée auprès de la Préfecture de Basse-Normandie sous le numéro 25.50.00.954.50
Arrêté Préfectoral n° 0002 portant l'agrément d'un organisme de formation des Agents des Services de Sécurité Incendie & d'Assistance aux
Personnes (SSIAP) des niveaux 1, 2, 3 renouvelé par l'arrêté 27-16.
Agrée par la CPNEFP pour la dispense de formation au Certificat de Qualification Professionnelle d'Agent de Prévention et de Sécurité
(CQPAPS) sous le numéro 5010071901. Agrée par le CNAPS sous le numéro : FOR-050-2022-06-30-20170604951
Conventionnement CARSAT (SST) : 2069/2012/SST-1/14*



Objectifformation
Tél : 0811.388.399 - Fax 09.55.98.19.19.
email : objectifformation@groupe-securite.fr - site : www.groupe-securite.fr
Siret : 504 478 603 00039 - Code APE : 8559A
Enregistré sous le n° 25 50 00 954 50 - CNAPS : FOR-050-2022-06-30-20170604951

